



## COMITÉ DE DIRECTION

### PROCÈS VERBAL RÉUNION du LUNDI 08 Août 2022 (visioconférence)

---

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : Membres indépendants :

**Mesdames Zohra AYACHI - Laetitia CHALEIL - Chantal DELOGE - Véronique GAYRAUD - Laurence MARTINEZ - Ghyslaine SALDANA**  
**Messieurs Michel CAUSSADE - David DURUSSEL - Jean-Claude LAFFONT - Jean LAVAUD - Christian SALERES - Azzedine SOUIFI**

Présidents de district :

**Messieurs David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Raphaël CARRUS – René LATAPIE - Serge MARTIN - Jean-Pierre MASSE - Pierre MICHEAU - Claude REQUENA - Jean Marc SENTEIN – Eric WATTELLIER**

Assistent : **Messieurs Yvan DAVID - Giovanni PERRI - Teddy GRAS (représentant le District de Gard-Lozère) - Olivier DAURIOS**

Excusés : **Madame Sandrine CANCEL**  
**Messieurs : Francis ANJOLRAS - Jean-Bernard BIAU - Bertrand COLLIN – Christophe GENIEZ - Frédéric HOSTAINS - Damien LEDENTU - Jérémy RAVENEAU - Jérôme SEGURA - Didier WALASZEK - Abderaouf ZARABI**

---

**Ouverture de la Séance à 18h45**

 **CONTRATS D'OBJECTIFS**

Monsieur CARRUS, en charge auprès du Comité de Direction des Contrats d'Objectifs rappelle aux membres les modalités qui ont été mises en place lors de la saison 2021/2022 concernant le versement des subventions des Contrats d'Objectifs : 2 acomptes identiques (octobre et février) et le versement du solde en juin 2022.

Jusqu'à présent, le versement du solde n'avait pu être effectué à cause du retard pris par la LFA dans le traitement de ce dossier.

Pour l'année 2021/2022 la LFO bénéficie d'une enveloppe de 639724 €. Elle est en diminution par rapport à l'enveloppe précédente (663775€).

Cette diminution s'explique par :

- La modification des critères
- La suppression de certaines actions
- La disparition de sections sportives au sein de la LFO
- La suppression de bonus/malus

Les calculs réalisés pour déterminer le solde à verser à chaque District en tenant compte des nouvelles procédures voulues par la LFA ont pour résultat des disparités conséquentes entre les Districts au regard des sommes de la saison précédente.

Monsieur CARRUS précise que des calculs hors critères LFA ont été réalisés afin de trouver le meilleur compromis dans l'intérêt de chaque instance.

A l'issue, trois bases de calculs sont proposées :

1. Calcul 1 - selon les critères LFA = Ligue et District sont fortement lésés par les chiffres proposés
2. Calcul 2 - la part Ligue est légèrement moins importante que la saison passée mais les Districts en revanche ne perdent pas financièrement.
3. Calcul 3 - la part Ligue est plus fortement impactée et des disparités entre les Districts apparaissent.

A l'issue de la présentation, il est donc demandé aux membres du Comité de se positionner selon les 3 calculs ci-dessus :

- POUR le calcul 1 : 0
- POUR le calcul 2 : 24
- POUR le calcul 3 : 0

**La base de calcul 2 est adopté à la majorité des membres.**

Monsieur Raphaël CARRUS ajoute qu'un séminaire regroupant Conseillers Techniques et Présidents de Districts sera organisé prochainement. Il aura pour objectif une réflexion sur les contrats d'objectifs 2023/2024 en vue d'établir la synthèse des actions à mener sur le territoire et ainsi de bâtir la politique sportive de la Ligue et des Districts pour la saison.

### Validation Commission Régionale en Arbitrage (CRA)

Monsieur Eric WATTELLIER prend la parole pour présenter la composition de la nouvelle CRA (Annexe 1)

Le Président Arnaud DALLA PRIA soumet au vote cette composition :

- Pour adopter la composition de la CRA : 23
- Contre : 0
- Abstention : 1

**Le Comité de Direction valide à la majorité la composition de la nouvelle Commission Régionale de l'Arbitrage.**

### Dossier Beaucaire / SO Millau

Le Président Arnaud DALLA PRIA évoque le dossier ES Beaucaire / SO Millau.

Considérant que dans ce dossier, plusieurs erreurs ont été commises d'une part par la Ligue mais également par les clubs, et afin de trouver une issue rapide dans ce dossier, le Président propose aux membres du Comité d'adopter en deux temps les résolutions suivantes :

- Résolution 1 : intégrer les deux équipes en U14 la saison prochaine (avec donc une poule à 13 équipes) si les instances fédérales ou le CNOSF le propose.
- Résolution 2 : Dans le cas où le dossier irait devant le CNOSF, autoriser le Président à concilier dès la première audience avec le CNOSF pour proposer l'intégration des deux équipes en U14 la saison prochaine.

Le Président soumet au vote les deux résolutions :

#### Résolution 1 :

- Pour l'intégration des deux équipes en U14 : 19
- Contre : 0
- Abstention : 5

**La résolution 1 est adoptée à la majorité.**

Résolution 2 :

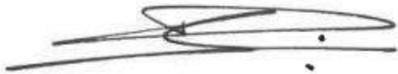
- Pour autoriser le Président à concilier dès la première entrevue avec le CNOSF : 20
- Contre : 0
- Abstention : 4

**La résolution 2 est adoptée à la majorité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h20

\*\*\*\*\*

**Le Président de la LFO,**



**Arnaud DALLA PRIA**

**La Secrétaire Générale,**



**Laurence MARTINEZ**

**Composition de l'équipe CRA 2022-2023**